



Fiche pratique n°2

De l'information à la mobilisation

Pour la phase :



IMMERSION ET
CADRAGE



ANALYSE
PROSPECTIVE



ADAPTATION
DE LA GESTION



BILAN ET
CAPITALISATION

La mobilisation des différentes parties prenantes qui peuvent être concernées par votre démarche d'adaptation au changement climatique est essentielle pour l'enrichir à chacune des étapes.

Information, mobilisation, concertation : de quoi parle-t-on ?

La mobilisation vise à aller à la rencontre d'acteurs pour les associer à un projet ou à une démarche, pour des objectifs qui peuvent être divers :

- **Communiquer** et informer sur la démarche / le projet ;
- **Recueillir des informations** utiles pour la démarche / le projet, et qui peuvent être détenues par certains acteurs du territoire ;
- **Sensibiliser**, former les acteurs sur les enjeux liés à la démarche ;
- Faire participer les acteurs à certaines étapes de la démarche, dans une logique de **co-construction** ;
- Les associer à certains choix stratégiques ou **prises de décisions** quand cela se justifie.

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE MOBILISATION

Il existe différents niveaux de mobilisation, qui dépendent du degré d'implication et de participation attendu :

- **L'information** vise à transmettre et partager des informations sur un sujet / un projet. La logique est "descendante".
- **La consultation** permet de demander l'avis des acteurs sur un sujet / un projet. Aucune garantie de tenir compte des avis n'est donnée, si ceux-ci ne sont pas en phase avec les objectifs du projet.
- **La concertation** vise à faire travailler des acteurs ensemble afin de construire collectivement des propositions sur un projet.
- **La co-décision** consiste à prendre une décision collective avec des acteurs qui ont une responsabilité vis-à-vis du projet.

ET LA GOUVERNANCE ?

Il est aussi utile de clarifier ce qui relève de la mobilisation des acteurs et ce qui relève de la gouvernance* de votre démarche.

La gouvernance est la façon dont vous allez "rendre compte" de votre démarche. Cela nécessite donc d'identifier les étapes nécessitant une validation et les instances qui le feront (qui est légitime pour valider ?).

Idéalement, la gouvernance de votre démarche d'adaptation s'appuiera sur la gouvernance déjà l'œuvre au sein de votre aire protégée. Mais vous pouvez aussi définir une gouvernance spécifique à votre démarche d'adaptation au changement climatique. Gouvernance et mobilisation sont bien sûr étroitement imbriquées.

👉 Pourquoi mobiliser dans le cadre de votre démarche d'adaptation ? 👈

Selon les phases de la démarche, l'information et la mobilisation des acteurs / des parties prenantes peuvent viser différents objectifs :

MOBILISER DES CONNAISSANCES ET COLLECTER DES INFORMATIONS

Certains effets du changement climatique ne sont pas forcément connus par vous, mais le sont par les acteurs locaux (experts, acteurs socio-professionnels, citoyens...). C'est le cas, par exemple, des effets potentiels du changement climatique sur les activités humaines à l'échelle de l'aire protégée et de sa zone d'interdépendance. Il est donc utile d'aller à la rencontre de ces acteurs pour recueillir un certain nombre d'informations.

FAVORISER L'APPROPRIATION ET L'ACCEPTATION DE VOTRE DÉMARCHE D'ADAPTATION

Le changement climatique est un sujet complexe qui nécessite un temps d'appropriation et d'acceptation. La communication, la sensibilisation, la pédagogie sont souvent indispensables sur cette thématique.

L'adaptation au changement climatique peut également générer certaines réticences, des controverses, voire des conflits d'intérêt qu'il vaut mieux anticiper et « déminer » en associant les acteurs le plus tôt possible à la démarche et à la construction des actions qui seront mises en place.

De plus, l'adaptation ne peut se faire seul : certaines mesures de votre plan d'adaptation vont dépendre des acteurs du territoire, et à l'inverse, les démarches d'adaptation mises en place sur la zone d'interdépendance peuvent concerner ou impacter votre aire protégée. Plus les liens avec les acteurs du territoire seront importants, plus vous pourrez identifier les leviers d'actions, les synergies et lever les freins.

ASSOCIER LES ACTEURS DANS UNE LOGIQUE D'ANCRAGE TERRITORIAL DE L'AIRE PROTÉGÉE ET DE PARTAGE DE LA DÉMARCHE D'ADAPTATION

Le changement climatique étant un « enjeu commun » sur les territoires, mener une démarche d'adaptation au changement climatique implique d'aller à la rencontre des acteurs du territoire, de « sortir de son aire protégée », à la fois pour informer et faire connaître votre démarche, mais aussi pour partager, voire co-construire certaines actions d'adaptation. Votre démarche d'adaptation est donc une occasion de renforcer **l'ancrage territorial de votre aire protégée**.

ANCRAGE TERRITORIAL (EN GÉOGRAPHIE)

A-Z

Désigne le sentiment d'appartenance des individus, ou collectivement des sociétés, à un espace. Le territoire étant défini par l'appropriation de l'espace, l'ancrage est une composante de cette appropriation.

ANCRAGE TERRITORIAL (SELON RNF)

A-Z

« L'ancrage d'une entité géographique (telle une Réserve Naturelle) est lié à l'appropriation que s'en font les acteurs locaux et aux efforts d'intégration réalisés par cette entité. »

LE DIAGNOSTIC D'ANCRAGE TERRITORIAL (DAT)

Réserves Naturelles de France et la LPO ont développé et testé une méthodologie pour réaliser un diagnostic d'ancrage territorial pour permettre à une aire protégée d'évaluer le niveau d'appropriation du site par les acteurs locaux. Ce diagnostic s'appuie sur une enquête sociologique. A noter que dans cette enquête, quatre métriques abordent le niveau de connaissance et de conscience sur le changement climatique et comment les choix de gestion du site protégé s'adaptent aux changements climatiques.

Pour en savoir plus, consultez la [boîte à outils](#).

👉 Qui mobiliser dans le cadre de votre démarche d'adaptation ? 👈

En matière de mobilisation, on peut parler **d'acteurs ou de parties prenantes** : ce sont l'ensemble des personnes ou structures concernées par le projet sur lequel on travaille.

Dans le cas de votre démarche d'adaptation, les parties prenantes sont à identifier au sein de l'équipe de l'aire protégée, de ses partenaires et des acteurs du territoire. Il est également utile d'identifier qui vous allez associer au sein de la gouvernance de l'aire protégée, pour tout ce qui concerne les processus de décision et de communication inhérents à l'aire protégée.

Comment s'y prendre ?

1. IDENTIFIER LES PARTIES PRENANTES CONCERNÉES PAR VOTRE DÉMARCHE D'ADAPTATION :

Une grande diversité d'acteurs dans et autour de l'aire protégée peut contribuer à la démarche d'adaptation :

- L'équipe de l'aire protégée (équipe en lien direct et/ou au sein de la structure dans d'autres services) ;
- Des experts du climat, du patrimoine naturel ou de tout autre domaine ;
- Les collectivités territoriales (techniciens et élus) et services de l'Etat ;
- Les acteurs socio-économiques (agriculture, sylviculture, tourisme et loisirs, etc.) ;
- Les associations locales (environnement, chasse, pêche, etc.) ;
- Les habitants et/ou usagers du territoire.

A vous d'identifier et de choisir qui impliquer aux différentes étapes de la démarche, selon vos objectifs, le contexte et vos moyens.

2. IDENTIFIER LE NIVEAU D'INTÉRÊT DES PARTIES PRENANTES

Par exemple, questionnez-vous sur leur vision actuelle de l'aire protégée, leur intérêt a priori sur le sujet du changement climatique. Quelles seraient leurs attentes vis-à-vis de votre démarche d'adaptation ? Quels pourraient être les points de blocages éventuels ? etc.

3. IDENTIFIER VOS PROPRES BESOINS ET ATTENTES VIS-À-VIS DES PARTIES PRENANTES POUR LE DÉROULÉ DE VOTRE DÉMARCHÉ

Il s'agit de clarifier vos objectifs, vos besoins et vos attentes vis-à-vis des parties prenantes : pourquoi souhaitez-vous les mobiliser ? De quoi avez-vous besoin ? Pour cela, vous pouvez vous aider des objectifs cités en amont dans cette fiche pratique (« Pourquoi mobiliser dans le cadre de votre démarche d'adaptation ? »). Pensez aussi à identifier les parties prenantes « clés » pour le succès de votre démarche.

4. PRIORISER LES PARTIES PRENANTES À MOBILISER ET DÉFINIR LEUR NIVEAU D'IMPLICATION

Les étapes précédentes vous permettront de prioriser les parties prenantes à mobiliser (par exemple en croisant leur intérêt pour le sujet et leur impact sur l'aire protégée) et de définir leur rôle dans votre démarche, leur niveau d'implication (information, consultation, concertation, co-construction et codécision...). Seront-ils des contributeurs directs à la démarche ? S'agira-t-il plutôt de les informer ou les sensibiliser ? Auront-ils un rôle décisionnel ? Si oui, font-ils partie de votre gouvernance ?

5. DÉFINIR LES MODES DE MOBILISATION SELON LES PARTIES PRENANTES

Différentes modalités pour l'implication des parties prenantes peuvent être déployées, selon vos objectifs, vos besoins, les acteurs impliqués et bien sûr, votre contexte :

- des ateliers participatifs ;
- des entretiens individuels ou par groupes d'acteurs ;
- des entretiens téléphoniques ;
- des questionnaires en ligne ;
- des groupes de travaux techniques ou thématiques ;
- etc.

PHASE	Exemples de cibles	Exemples d'objectifs associés et niveau d'implication (information / consultation / concertation / codécision)	Exemples d'outils possibles et conseils
IMMERSION ET CADRAGE	Equipe de l'aire protégée	<p>Sensibiliser sur la démarche ► Information</p> <p>Evaluer l'acculturation et la perception du changement climatique ► Consultation</p>	<p>Mails, échanges bilatéraux, réunions, questionnaires...</p> <p><i>Vous pouvez réutiliser les éléments du guide Natur'Adapt (schéma de la démarche, etc.).</i></p>
	Instances de consultation (CS, commissions...) Instances de décisions (CA, etc.)	<p>Définir le processus à mettre en place ► Concertation</p> <p>Intégrer la démarche aux activités en cours ► Codécision</p> <p>Collecter des informations sur l'aire protégée ► Consultation</p>	
ANALYSE PROSPECTIVE - CLIMAT	Partenaires et acteurs clés de l'aire protégée et du territoire	<p>Sensibiliser les partenaires et acteurs sur la démarche et le processus qui sera mis en place ► Information</p> <p>Evaluer l'acculturation et la perception du changement climatique ► Consultation</p> <p>Amorcer les synergies, convergences et complémentarités avec d'autres démarches ou initiatives sur le territoire ► Consultation</p>	<p><i>Pensez à présenter ce qu'est la démarche mais aussi ce qu'elle n'est pas (étude scientifique, etc.) !</i></p>
	Experts sur le climat (universitaires, GIEC locaux...)	<p>Collecter des informations, données (stations météo locales) ► Consultation</p> <p>Légitimer/valider le récit climatique ► Concertation, codécision</p>	
ANALYSE PROSPECTIVE - CLIMAT	Equipe de l'aire protégée	<p>Evaluer l'acculturation et la perception du changement climatique ► Consultation</p> <p>Sensibiliser aux effets du changement climatique ► Information</p>	<p>Enquêtes de perception, diffusion du récit climatique, ateliers d'échanges...</p> <p><i>Croisez les savoirs locaux et les données scientifiques, faites s'exprimer les acteurs sur leurs ressentis et observations, invitez un expert à vos réunions...</i></p>
	Instances de consultation et de décision		
ANALYSE PROSPECTIVE - CLIMAT	Partenaires et acteurs clés de l'aire protégée et du territoire		

PHASE	Exemples de cibles	Exemples d'objectifs associés et niveau d'implication (information / consultation / concertation / codécision)	Exemples d'outils possibles et conseils
ANALYSE PROSPECTIVE - ACTIVITÉS HUMAINES	Equipe de l'aire protégée	Affiner et valider la sélection des objets d'analyse pour les activités humaines ▶ Concertation, codécision	Echanges bilatéraux, réunions, ateliers...
	Instances de consultation et de décision		
	Partenaires et acteurs clés de l'aire protégée et du territoire	Collecter des informations sur les activités humaines (ayant un impact sur l'aire protégée), leur évolution potentielle sous l'effet du cc et les activités humaines changement climatique ▶ Consultation Sensibiliser aux effets des activités humaines sur la nature, y compris dans un contexte de changement climatique ▶ Information	Enquêtes, entretiens, ateliers participatifs... <i>Pensez à bien clarifier votre positionnement/légitimité et vos objectifs/attentes</i>
ANALYSE PROSPECTIVE - PATRIMOINE NATUREL	Equipe de l'aire protégée	Affiner et valider la sélection des objets d'analyse du patrimoine naturel de l'aire protégée ▶ Concertation, codécision Collecter les connaissances et informations nécessaires, voire contribuer à l'évaluation de la vulnérabilité ▶ Consultation, concertation Identifier les nouveaux arrivants potentiels ▶ Consultation	Echanges bilatéraux, réunions, ateliers, entretiens... <i>Pour faciliter le positionnement des experts sur la vulnérabilité du patrimoine naturel : définir un niveau de confiance, préciser que l'avis vaut « en l'état actuel des connaissances »...</i>
	Instances de consultation et de décision		
	Experts naturalistes		
	Aire protégées voisines/ ayant un climat similaire au climat futur		
ANALYSE PROSPECTIVE - ACTIONS ET MOYENS DE GESTION	Equipe de l'aire protégée	Affiner et valider la sélection des objets d'analyse sur les actions et moyens de gestion ▶ Concertation, codécision Appuyer l'analyse des actions et moyens de gestion de l'aire protégée ▶ Consultation, concertation	Réunions, ateliers participatifs...
	Instances de consultation et de décision		

PHASE	Exemples de cibles	Exemples d'objectifs associés et niveau d'implication (information / consultation / concertation / codécision)	Exemples d'outils possibles et conseils
ADAPTATION DE LA GESTION	Equipe de l'aire protégée	<p>Partager les résultats du diagnostic de vulnérabilité et le récit prospectif ► Information</p> <p>Co-construire et partager le plan d'adaptation ► Consultation, concertation ou codécision, selon les acteurs et actions</p>	Réunions, ateliers participatifs, questionnaire...
	Instances de consultation et de décision		<i>A cette étape, communiquer / présenter / partager / co-construire les mesures d'adaptation, facilite grandement l'appropriation de votre plan par les acteurs locaux</i>
	Partenaires et acteurs clés de l'aire protégée et du territoire		
BILAN ET CAPITALISATION	Equipe de l'aire protégée	Bilan de la démarche et réflexion partagée sur les changements provoqués par la démarche pour l'équipe ► Consultation, concertation	Réunions, ateliers participatifs et créatifs <i>Pour le bilan de votre démarche, plusieurs « formats » sont possibles : récit, schémas, dessins, vidéos...</i>
	Instances de consultation et de décision	Présenter et partager le bilan ► Information à consultation	Mails, réunions, ateliers...
	Partenaires et acteurs clés de l'aire protégée et du territoire		
	Autres gestionnaires d'aires protégées	Faire un retour d'expérience aux pairs sur la démarche d'adaptation ► Information	<i>naturadapt.com mais aussi : webinaires, congrès, rencontres techniques...</i>

